



PIANO INCENTIVI

PROGRAMME DE
MESURES INCITATIVES

ViviMed

Servizi innovativi per lo sviluppo della filiera del turismo nell'entroterra dell'area MEDITERRANEA



La cooperazione al cuore del Mediterraneo
La coopération au coeur de la Méditerranée





ViviMed est un projet du programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sous l'objectif Coopération Territoriale Européenne (CTE).

SOMMAIRE

PROGRAMME DE MESURES INCITATIVES VIVIMED (méthodes et systèmes d'incitation aux entreprises)

PRODUIT T.1.2.3

INTRODUCTION

CONTEXTE TERRITORIAL

Politiques et mesures locales visant à soutenir le secteur choisi

Principales formes d'aide et ou/ mesures incitatives existantes et leur destination

INNOVATIONS AU NIVEAU DES INSTRUMENTS DE PROMOTION DU TOURISME DURABLE

Scénarios d'innovation en vue de soutenir le secteur choisi

Éléments stratégiques pour promouvoir l'amélioration des systèmes déjà mis en place

SARDAIGNE	5
TOSCANE	8
LIGURIE	12
PACA	14
CORSE	17

INTRODUCTION

Activité T1.2 - produit T1.2.3 Programme de mesures incitatives VIVIMED – Étude pour le développement d'un système d'incitation / de primes pour les thèmes identifiés par les partenaires

Les thèmes choisis par les partenaires sont les suivants :

- Région Toscane : «Albergo diffuso»
- Région PACA : Tourisme expérientiel
- Région Ligurie - Circolo Festambiente di Legambiente : Tourisme expérientiel pour les activités de plein air et Systèmes d'autorisation de qualité institué par le Parc du Beigua "Gustosi per Natura" («Naturellement savoureux») et "Ospitali per Natura" («Naturellement accueillants»)
- Région Sardaigne – ASPAL : Vélo, randonnée, œnogastronomie, archéologie
- Agence du Tourisme de la Corse : Découverte du territoire, innovation dans le tourisme rural, commercialisation des services.

La table de travail, instituée par : Région Toscane - Université de Pise, société Lucense de Lucca, Université de Florence «Faculté d'architecture», ASPAL – Région Sardaigne, Legambiente Ligurie, Agence du Tourisme de la Corse, Région PACA – France Nature Environnement – Provence-Alpes-Côte-d'Azur, a élaboré, sous la coordination de la Région Toscane, le présent document homogène destiné à la réalisation de l'étude, adaptable aux différents contextes et adopté par tous les partenaires.

SARDAIGNE

CONTEXTE TERRITORIAL

POLITIQUES ET MESURES LOCALES VISANT À SOUTENIR LE TOURISME EXPÉRIENTIEL

À travers l'approbation de la **Loi régionale n° 16/2017 en matière de tourisme**, et modifications successives introduites par la **Loi régionale n° 23/2018**, la Région autonome de la Sardaigne, conformément aux termes de l'article 1, se propose de promouvoir et de soutenir "le tourisme en tant que secteur prioritaire pour le développement socio-économique et durable de la Sardaigne, dans le respect des composantes stratégiques caractéristiques de l'île dans le panorama de l'offre touristique mondiale, telles que environnement naturel, paysage, patrimoine archéologique et historique, culture et langue, composante humaine, dans le cadre de sa situation insulaire en Méditerranée.

Toutes les normes reprises dans le mémorandum ont pour objectif de :

1. activer un réseau du tourisme durable qui transforme le territoire en une destination qualifiée des flux touristiques, à travers l'adaptation des structures de la mobilité durable (par exemple, réalisation et/ou achèvement des pistes cyclables) et leur promotion dans le territoire ;
2. requalifier l'offre touristique dans son ensemble et promotion/qualification des éléments attractifs naturels et culturels ;
3. élaborer des labels de qualité en mesure de protéger et de valoriser les spécificités locales, les produits et les acteurs au sein des entreprises, et de caractériser le territoire dans le panorama de l'offre touristique ;
4. promouvoir et stimuler un support accru aux entreprises actives ou concernées par le secteur du tourisme durable, en créant des réseaux d'entreprises entre les micro-entreprises et les PME locales.

Parmi les mesures engagées en faveur du secteur touristique, la Région Sardaigne, toujours dans le cadre de la Loi régionale n° 16/2017 (art. 39), a officiellement institué le **Réseau des bourgs caractéristiques de Sardaigne**, conçu dans le but de valoriser les zones internes de l'île sur le plan touristique, en faisant des petites localités le lieu fondamental d'une offre touristique structurée et durable.

PRINCIPALES FORMES D'AIDE ET OU/ MESURES INCITATIVES EXISTANTES ET LEUR DESTINATION (ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES, SERVICES, INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS, FORMATION, INTERNATIONALISATION, ETC.)

Il existe plusieurs opportunités de financement prévues par des instruments opérationnels locaux, promues par différents organismes (Gal, Sardegna Recherche, Union de communes, Région, etc.). Ci-après, un excursus des instruments activables/en programmation à court et à long terme.

Le **Gal Ogliastra** promeut actuellement des rencontres de présentation en vue de la publication d'appels de financement pour la création d'entreprises dans le secteur touristique et agroalimentaires, en ligne avec les points définis dans son Plan d'action, Action clé 3.1 – Création du « Produit touristique Ogliastra », à travers l'intégration mer-montagne.

Avis géré par Sardegna Ricerche à valoir sur des fonds FEDER

- Services en faveur de l'innovation dans les micro/petites et moyennes entreprises afin de les aider à développer un plan d'innovation, incluant des services dédiés et un support à l'innovation
- Services en faveur de l'innovation dans les micro/petites et moyennes entreprises du secteur touristique et culturel
- Voucher Startup – Avantages visant à favoriser la compétitivité des Start-up innovantes.

D'activation récente, l'Avis à valoir sur la Programmation unitaire 2014-2020. Stratégie 2 "Créer des opportunités d'emploi en favorisant la compétitivité des entreprises" - Programme d'intervention 3 «Compétitivité des entreprises» Programmation régionale de la Sardaigne 2014/2019. Programme opérationnel régional de la Sardaigne FEDER 2014/2020. Pour la "Compétitivité des micro/petites et moyennes entreprises de l'Ogliastra dans les secteurs du tourisme, du nautisme, des structures d'hébergement et des produits de boulangerie.

Gal Nuorese Baronia, en cohérence avec la stratégie définie dans son Plan d'action et, en particulier, avec la stratégie de développement du «Tourisme durable», promeut un avis dédié à la «**Création de nouveaux éléments attractifs**» (Intervention 19.2.1.6.4.1.3.2). Dans le but de stimuler de nouveaux types d'investissement visant à accroître l'offre touristique, en privilégiant les zones restées en marge des stratégies de développement touristique promues dans le passé.

Le **Gal Barbagia** promut actuellement un avis relatif à la mesure 19.2.16.10.2.1.1 : "Construire le réseau des opérateurs chargés de gérer les services culturels à l'aide de nouvelles technologies" (Action clé 2.1), visant à renforcer la coopération entre les opérateurs de la culture présents sur le territoire du Gal, dans le but de développer une synergie de réseau pour l'organisation d'événements susceptibles de favoriser le développement touristique de la zone.

D'autres opportunités de financement et de soutien aux entreprises sont incluses dans le Programme extraordinaire de relance de la zone de Nuoro (Visiter Nuorese Sardinia East land).

Enfin, un autre appel a été activé, l'"**Appel territorial Ottana**" (Programmation unitaire 2014-2020, Stratégie 2 "Créer des opportunités d'emploi en favorisant la compétitivité des entreprises" - Programme d'intervention 3 «Compétitivité des entreprises».

Gal Terras de Ollia a récemment diffusé une ébauche des appels d'offres. Aul ??
Tourisme durable "Activation d'investissements pour le développement

d'exploitations agricoles esistenti e la mise en place de nouvelles initiatives", dans le but de structurer en ce sens l'offre touristique du territoire du Gal.

Les interventions programmées sont au nombre de trois :

- Intervention 19.2.6.4.2.1.2. Support en faveur des exploitations agricoles. Définies comme admissibles ;
- Intervention 19.2.6.4.2.1.3. Support en faveur d'exploitations extra agricoles existantes ;
- Intervention 19.2.6.2.2.1.1. Support en faveur des nouvelles entreprises.

Per le Décret n° 16 du 8/2/2019, la Région Sardaigne a approuvé l'Accord de programme cadre pour le **Projet de développement territorial "Le savoir du village": croissance et développement dans les zones de Montiferru, Alto Campidano et Planargia**. Le projet se développe autour de quatre thèmes principaux : environnement, nature et culture ; compétitivité des entreprises du territoire ; qualité de la vie ; gouvernance et promotion du territoire.

Le projet **"Sardaigne, une île à gestion durable"** représente une opportunité ultérieure pour les entreprises touristiques du territoire sarde. Celui-ci a pour objectif d'allier la nouvelle tendance du tourisme durable avec la politique régionale actuelle des organismes de gestion des destinations touristiques, contribuant ainsi à une première expérimentation du récent Programme stratégique de développement et Marketing touristique de la Sardaigne 2018/2021, en application de la loi régionale sur le tourisme n° 16 du 28 juillet 2017.

L'objectif consiste à élargir l'offre touristique à travers le développement et la consolidation de produits diversifiés (innovation de produits), et la mise en place d'un système efficace de gouvernance du secteur (innovation au niveau des processus), afin de rendre cette destination plus attrayante et compétitive.

INNOVATIONS AU NIVEAU DES INSTRUMENTS DE PROMOTION DU TOURISME DURABLE

SCÉNARIOS D'INNOVATION EN VUE DE SOUTENIR LE TOURISME EXPÉRIENTIEL

Tutti i progetti che hanno come oggetto il settore turistico, devono avere come strumento guida di realizzazione il **Piano Strategico di Sviluppo e Marketing Turistico della Sardegna "Destinazione Sardegna 2018-2020"**

I programmi che verranno attuati dal Piano Strategico si svilupperanno attorno a mobilità e accessibilità, infrastrutture turistiche, inclusion e sostenibilità, formazione e sensibilizzazione, individuazione dei mercati e dei target sui quali promuovere la destinazione Sardegna. Alcuni di questi temi, come ad esempio la sostenibilità e il turismo esperienziale, sono proprio quelli a cui fa riferimento il progetto ViviMed.

Tale documento, infatti, delinea in maniera approfondita la proposta strategica attraverso una serie di parametri che vanno a definire nuovi modelli di organizzazione e promozione della Destinazione Sardegna che deve rappresentare una vetrina e che non può più essere passiva, "in attesa", ma deve essere reattiva, propositiva e in costante ricerca di nuove opportunità di mercato.

T O S C A N E

CONTEXTE TERRITORIAL

La méthode de travail utilisée dans le but d'identifier les éléments à valoriser a comporté, pour une moindre part, une analyse critique des informations déjà existantes (par exemple, à travers l'identification des bonnes pratiques nationales et internationales, des études de cas, etc.). La partie principale s'est déroulée lors des actions de participation territoriale à travers l'implication directe des parties prenantes des trois territoires intégrés dans le projet en Toscane : Garfagnana, Lunigiana et Amiata.

La société LUCENSE et la Région Toscane, à travers la participation aux laboratoires vivants proposés par la Simurg Recherche de Livourne, conseiller et acteur des services d'animation des activités de participation, a recueilli les éléments valorisants sur les territoires concernés par le projet en Toscane, afin de les proposer comme aspects propédeutiques à l'élaboration d'un nouveau système d'incitation.

Les éventuels domaines thématiques en mesure d'enrichir l'offre touristique ont été identifiés dans trois contextes :

Contexte historique et culturel: la requalification des environnements anthropiques de l'arrière-pays passe à travers l'élaboration de scénarios de valorisation des ressources historiques et culturelles présentes sur le territoire en termes de traditions et d'usages, de spécificités liées aux activités et aux métiers d'autrefois, à l'utilisation de ressources alimentaires contrôlées et non, de légendes et de narrations liées aux bourgs.

Contexte social: promouvoir les modes d'immersion de l'accueil touristique dans le contexte quotidien des habitants, de façon à favoriser un tourisme non consumériste mais caractérisé par l'échange direct avec les autochtones, donnant lieu à des expériences authentiques et non basées uniquement sur la logique du fournisseur et du consommateur de services.

Contexte naturel: à travers la revitalisation du système naturel territorial, il est possible d'interconnecter les différentes parties. Garantir l'accessibilité aux réseaux de sentiers, l'utilisation des refuges et des « salles de sport » en plein air permet de relier les activités sportives naturelles (VTT, Randonnée, Escalade, ski alpinisme) avec des activités transversales (telles que activités spirituelles, curatives, etc.), et également avec des activités destinées à des groupes cibles : activités s'adressant aux familles, aux couples, aux célibataires, aux pensionnés, mais aussi uniquement aux enfants, permettant ainsi aux parents de pratiquer les activités qui leur sont dédiées.

POLITIQUES ET MESURES LOCALES EN FAVEUR DE L'"ALBERGO DIFFUSO"

L'"Albergo diffuso" est un modèle d'hébergement innovant et un instrument bénéficiant d'un grand potentiel pour la valorisation du territoire, tant d'un point de

vue structurel que de "communauté". Ce type d'accueil touristique est né il y a environ trente ans, en avril 1989.

La Région Toscane, par la loi régionale n° 86 du 20 décembre 2016 "Texte unique du système tourisme régionale", entré en vigueur en janvier 2017, qui met à jour et modifie le précédent "Texte unique des lois régionales en matière de tourisme", à savoir la loi régionale n° 42 du 23 mars 2000, redéfinit le système et innove la réglementation du tourisme en Toscane comme le "produit touristique homogène" et la réinterprétation du règlement concernant l'"Albergho diffuso" (<http://www.regione.toscana.it/-/turismo-la-nuova-legge-regionale-testo-unico-sul-sistema-turistico-regionale>).

Parmi les objectifs de la loi régionale, particulièrement intéressants et qui, en un certain sens, se rattachent au thème de l'"Albergo diffuso", on trouve la définition et la mise en œuvre de politiques de gestion coordonnée des ressources touristiques, tout en valorisant le patrimoine historique, monumental, naturel et culturel régional, et en favorisant l'amélioration et l'élargissement de l'offre touristique et d'accueil. La diffusion de cette typologie d'hébergement peut représenter un moteur de développement des petits bourgs, comme le démontrent les expériences déjà réalisées dans d'autres régions italiennes.

*La Région Toscane est en train d'approuver le Règlement relatif aux « **Alberghi diffusi** ». L'article 21 fournit la définition de « Albergo diffuso » ; l'article 22 spécifie la composition et les services qui y sont offerts, tandis que l'Annexe E précise les conditions minimales en matière d'équipements et de services fournis par ce type d'hébergement.*

PRINCIPALES FORMES D'AIDE ET OU/ MESURES INCITATIVES EXISTANTES ET LEUR DESTINATION (ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES, SERVICES, INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS, FORMATION, INTERNATIONALISATION, ETC.)

Une des principales formes de soutien et de promotion en faveur du développement de l'"Albergo diffuso" est présente dans certaines mesures du Programme de développement rural, en particulier, la Mesure 7 "Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales":

Sous-mesure 7.6 – Aides en faveur d'études et d'investissements relatifs à l'entretien, à la restauration et à la requalification du patrimoine culturel et naturel des villages, du paysage rural et des sites à haute valeur naturelle, y compris les aspects socio-économiques de ces activités, ainsi que des actions de sensibilisation en matière d'environnement dans son action 7.6.1.

Autre action présente dans le Programme de développement régional, en mesure de favoriser la diffusion de l'"Albergo diffuso" : l'action 6.4.5 Aides aux investissements pour la création et le développement d'activités touristiques, relative à la Sous-mesure 6.4 Aides aux investissements pour la création et le développement d'activités extra-agricoles, de la Mesure 6 Développement des exploitations agricoles et des entreprises.

INNOVATIONS AU NIVEAU DES INSTRUMENTS DE PROMOTION DU TOURISME DURABLE

SCÉNARIOS D'INNOVATION EN VUE DE SOUTENIR L'«ALBERGO DIFFUSO»

Le point de force d'une offre touristique compétitive est représenté par son unicité par rapport à d'autres territoires, et une stratégie inclusive de gestion doit donc être fonctionnelle à la valorisation de cette unicité.

Le modèle de "produit touristique homogène" tel que défini par la Loi de la Région Toscane n° 86/2016 et modifications et intégrations successives va précisément dans cette direction, en créant un scénario de gouvernance du tourisme dans lequel l'«Albergo diffuso» s'inscrit comme élément stratégique pour la valorisation des aires rurales de l'arrière-pays.

En accord avec le cadre réglementaire régional, le projet Vivimed a conçu un modèle dans lequel l'«Albergo diffuso» est partie intégrante, et quelquefois l'élément central d'un système de ressources territoriales, en ce sens qu'il répond à des critères de qualité environnementale, architecturale et sociale en mesure de stimuler également la mise en réseau de ces ressources, tant matérielles qu'immatérielles (Sala, Trombadore 2019).

ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES POUR PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DES SYSTÈMES DÉJÀ MIS EN PLACE (ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES, SERVICES, INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS, FORMATION, INTERNATIONALISATION, ETC.)

Comme on peut déduire des paragraphes précédents du présent document, la vision stratégique fournie dans ce document mise sur la qualification des futurs «Iberghi diffusi» sur base du principe de l'intégration entre les ressources qui y sont présentes (matérielles et immatérielles).

En considérant donc la perspective d'organiser autour de l'"Albergo diffuso" le développement d'un tourisme durable dans les territoires de l'arrière-pays sur base des principes directeurs définis dans les 10 points forts Vivimed, (voir mémorandum), certains éléments stratégiques peuvent contribuer à promouvoir l'amélioration des structures existantes de façon cohérente avec la vision.

- Lien stratégique avec d'autres projets

Échelle territoriale et transversale

Interreg sur la mobilité durable (échelle territoriale des 10 points) ; Projets intégrés de filière dans le Programme de développement régional; Districts ruraux et projets intégrés de district (échelle territoriale et transversale - connexions).

- Le modèle "Abitare Mediterraneo" (L'Habitat en Méditerranée)

Dans les territoires de l'arrière-pays, afin de garantir un niveau qualitatif élevé du séjour (de même qu'une compétitivité contextuelle élevée sur le marché), il est essentiel d'accorder une attention particulière au confort des hôtes durant leur séjour, en particulier pendant la période estivale où l'affluence est la plus importante.

Le modèle "Abitare Mediterraneo" s'insère dans ce contexte en tant que point de référence. Il est le résultat d'un projet de recherche financée par le POR CREO 2007-2013 de la Région Toscane et successivement reconnu comme "Plateforme régionale pour la compétitivité des entreprises toscanes dans le domaine de la construction durable". Le modèle présente 5 critères de base totalement complémentaires aux critères ECOLABEL, spécifiés dans la Décision UE 2017/175 de la Commission du 25/01/2017 qui établit les critères d'attribution de l'Ecolabel UE aux structures d'hébergement. En particulier, ils peuvent se référer au critère facultatif n° 42 "Architecture bioclimatique".

Les 5 critères de base sont cohérents avec les 10 points forts établis pour l'"Albergo diffuso", de façon telle que le modèle "Abitare mediterraneo" peut représenter une perspective stratégique pour améliorer les structures existantes, en intervenant sur différentes échelles des 10 points forts constituant l'objectif à atteindre.

Échelle bâtiment

Le modèle "Abitare Mediterraneo" peut représenter un point de référence précis pour la restructuration, la reconversion ou la construction ex novo de structures d'hébergement.

Dans ce sens, à l'occasion de la requalification du parc de bâtiments existant, et également dans le cas de nouvelles constructions, il convient de promouvoir les principes fondamentaux du modèle énoncés ci-après :

1. Garantir une masse thermique pour pouvoir bénéficier d'un décalage thermique correct entre le jour et la nuit, utile pour assurer le confort en période estivale, et pouvoir ainsi exclure l'utilisation des climatiseurs particulièrement énergivores.
2. Prévoir des écrans solaires à positionner de manière à éviter un réchauffement excessif de l'habitation.
3. Assurer des performances énergétiques et des conditions de salubrité en évitant les phénomènes de condensation pendant à la mi-saison et en hiver, en vue du prolongement des saisons touristiques dans les zones de l'arrière-pays.
4. Garantir l'éco-compatibilité et un faible impact environnemental des constructions à travers le choix de matières premières moins énergivores, afin de minimiser les émissions de CO₂. Il convient d'éviter d'importer de loin des ressources même si celles-ci sont considérées comme "durables", telles que le pellet, en raison de leur impact sur le bilan CO₂ à travers l'incidence du transport.

Échelle urbaine et transversale

Le Modèle promeut les filières durables des matériaux pour promouvoir l'économie circulaire et engendrer des retombées économiques pour les territoires de l'arrière-pays. Ceci se rattache également au point précédent où les ressources énergétiques primaires pour le chauffage doivent être avant tout celles présentes localement (bois de chauffage et en copeaux, géothermie et énergie solaire, également à travers des systèmes bioclimatiques de type serre solaire adossée).

LIGURIE

CONTEXTE TERRITORIAL

POLITIQUES ET MESURES LOCALES EN FAVEUR DU TOURISME EXPÉRIENTIEL OUTDOOR E
SYSTÈMES DE CERTIFICATION DE LA QUALITÉ MIS EN PLACE PAR L'ORGANISME PARC DU
BEIGUA "GUSTOSI PER NATURA" ET "OSPITALI PER NATURA"

Pacte pour le développement stratégique du tourisme auquel peuvent participer les organismes locaux, les communes et les unions de communes, en vue de réaliser des actions synergétiques et des interventions coordonnées pour la poursuite des objectifs de croissance du secteur et des potentialités touristiques de la Ligurie" (Loi régionale n° 33/2016 : "Dispositions liées à la loi de stabilité pour l'année 2017", article 2 alinéa 81). (Voir Mémoire)

Loi régionale n° 15 du 6 juin 2008 et modifications et intégrations successives - "Incitations en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) pour la qualification et le développement de l'offre touristique"

(Voir Mémoire)

Coopératives de communautés

Par la LR n° 14/2015 (voir Mémoire)

Le système du label du Parc du Beigua

Parmi les bonnes pratiques rencontrées dans l'aire pilote du Beigua (arrière-pays), en complément des données recueillies selon la grille fournie par l'Université de Florence, il convient de s'attarder sur le système d'accréditation qualité institué par l'organisme Parc du Beigua "Gustosi per Natura" et "Ospitali per Natura".

INNOVATIONS AU NIVEAU DES INSTRUMENTS DE PROMOTION DU TOURISME DURABLE

SCÉNARIOS D'INNOVATION EN VUE DE SOUTENIR LE TOURISME EXPÉRIENTIEL

- Adaptation du label "Ospitali per Natura" du Parc du Beigua à l'aide de paramètres relatifs à l'éco-compatibilité dans le système de gestion.
- Rendre la communauté locale largement participative aux bénéfices économiques du développement touristique:
 - en favorisant l'intégration entre les activités touristiques et les autres secteurs économiques, tels que l'agriculture et le secteur des services, en accordant une attention particulière au commerce des productions typiques locales, à travers la création d'une **Table pour le développement touristique intégré intercommunal** (actuellement, il existe une table du tourisme coordonnée par le Parc du Beigua), en mesure de mettre en réseau tous les acteurs qui concourent au

développement touristique du territoire dans le but de définir les synergies possibles.

- en reliant à la Table pour le développement touristique intégré intercommunal une activité de formation et de démarrage de nouvelles entreprises de services touristiques locales.
- Conserver, valoriser et requalifier le patrimoine architectural historique et urbain à travers:
 - l'élaboration d'un **code architectural régional**, également basé sur les normes de l'architecture locale, qui permette d'orienter toutes les nouvelles interventions dans le secteur du bâtiment et de requalifier les constructions existantes.

La réglementation de l'activité de construction vers des typologies et des caractéristiques de construction plus appropriées au contexte paysager, aux traditions locales et à la bioconstruction, à l'aide de lignes directrices, de manuels de bonnes pratiques et de primes dans les **plans d'aménagement et le code du bâtiment**.

Incitations économiques pour la récupération de résidences secondaires à réutiliser à des fins touristiques selon la formule de l'« Albergo diffuso », en rattachant la requalification au label de qualité environnementale et de construction durable.

- Améliorer le système de mobilité intercommunale nécessaire pour le développement de parcours touristiques intégrés face à la dispersion logistique de l'offre d'hébergement, à travers la stimulation de formes coopératives entre les entreprises.

P A C A

CONTEXTE TERRITORIAL

POLITIQUES ET MESURES LOCALES EN FAVEUR DU TOURISME EXPÉRIENTIEL

Plusieurs politiques et mesures locales existent à différentes échelles de territoire.

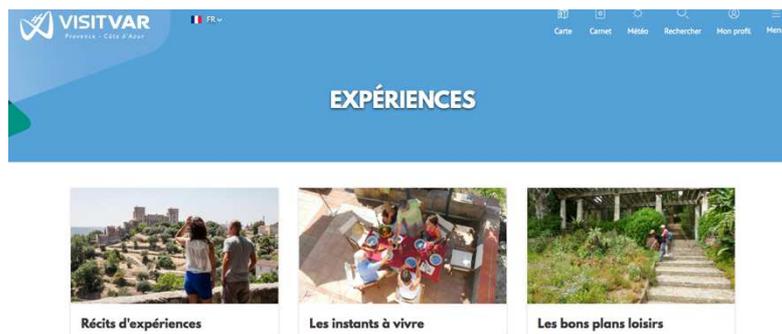
Au niveau local, La communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon engage de nombreux projets pour faire du Haut-Var Verdon un territoire de tourisme expérientiel avec notamment la valorisation des villages par les habitants eux-mêmes, les greeters. La communauté de communes travaille également sur la question de l'itinérance en cherchant à structurer les prestataires sur le territoire.



La marque Valeur Parc est également un élément important dans le développement d'un tourisme expérientiel. Cette marque met en valeur des producteurs locaux inscrits dans une démarche éco-responsable et référence dans un catalogue l'ensemble des produits et activités, hébergements qui en bénéficie.

Tour in Provence: Il s'agit d'une application qui référence l'ensemble des manifestations culturelles, évènements et autres dans le Haut-Var Verdon. Une manière d'aborder le territoire de manière différente et en immersion.

Au niveau départemental: le site Visit Var (site du Conseil départemental du tourisme varois) met clairement en valeur la notion d'« expérience » à travers la mise en valeur du territoire par le récit d'expérience. C'est donc une façon d'aborder le tourisme qui est portée à plusieurs niveaux et qui se reflète dans la stratégie départementale du tourisme.



Au niveau régional/national:

Les contrats de destination ont pour but de créer des destinations au-delà des périmètres administratifs, permettant d'associer tous les acteurs français du tourisme, publics et privés, autour d'une même marque de territoire et de proposer une offre mieux structurée et plus visible sur le plan international. Un contrat de destination constitue une réponse concrète à la nécessité d'agir ensemble pour atteindre un même objectif de développement, autour d'une stratégie partagée et coordonnée, d'une marque à notoriété internationale et d'un plan d'action mutualisé réunissant les acteurs clés d'une destination. Il fédère les acteurs impactant une même destination : ceux notamment liés au transport, à l'hébergement ou à la restauration, aux activités de loisir ou culturelles, à la promotion, l'information ou l'accueil. Il se développe sur plusieurs années et constitue une démarche intégrée. Il porte simultanément sur la structuration et le développement de l'offre, sur la qualité d'accueil, la promotion sur un ou plusieurs marchés internationaux cibles, ainsi que sur les démarches d'intelligence économique.

Destination: La Provence

Son image traditionnelle est associée aux oliviers, à la lavande et aux cigales. Elle s'enrichit ici, sous la bannière « Arts de vivre », des ressources extraordinaires de son patrimoine naturel, de ses musées et de sa « route des peintres », de sa culture du goût issue des richesses du terroir, de sa vivacité culturelle enfin, avec notamment ses grands festivals comme Avignon, Aix ou Orange.

PRINCIPALES FORMES D'AIDE ET OU/ MESURES INCITATIVES EXISTANTES ET LEUR DESTINATION (ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES, SERVICES, INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS, FORMATION, INTERNATIONALISATION, ETC.)

Le schéma régional de développement touristique porté par la Région propose plusieurs axes de travail et a mis en place des programmes dédiés relatifs à la redynamisation et l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur.

Parmi eux nous comptons:

- *Le programme MARK*: il cible prioritairement les agences de promotion touristique qui auront pour mission de définir les priorités des plans d'actions marketing des destinations. Ceux-ci devront absolument définir, dans le cadre de « contrats de marques », des pratiques collaboratives entre acteurs et intégrer en termes d'actions tout ce qui va concourir à l'adoption de nouvelles pratiques de la part des socio-professionnels. Il vise aussi les opérateurs et entreprises des filières régionales qu'il entend mieux organiser et promouvoir
- *Le programme SMART*: il vise à soutenir, à l'échelle intercommunale, les territoires dans la prise de compétence tourisme sur les plans stratégique, opérationnel et numérique, fédérer l'ensemble des acteurs (socio-professionnels, institutionnels, entreprises, habitants...) pour construire et partager un projet de destination touristique de qualité et exemplaire, organisée autour de filières spécifiques, en

mobilisant l'intelligence collective au-delà des frontières administratives, accompagner les destinations tout au long de leurs transitions numériques avec l'aide d'une plateforme commune (Apidae) et d'une stratégie qui intègre les données clients (Big Data, sites collaboratifs...), aider ponctuellement des manifestations à but touristique contribuant hors saison à accroître les retombées économiques et à valoriser les filières touristiques spécifiques de la destination et prioritaires au niveau régional.

- *Le programme NEXT*: il travaille sur la compétitivité des entreprises régionales touristiques, à travers l'accélération de leur mutation numérique et le basculement de leur culture de la donnée vers des approches plus prédictives, renouvellement et valorisation de l'offre touristique des destinations, par de nouveaux services aux usagers et des contenus de découverte innovants, conquête de nouvelles clientèles, loisirs et/ou affaires, françaises et/ou internationales, notamment sur les ailes de saison et sur des territoires moins fréquentés, meilleure valorisation touristique des sites touristiques, culturels et patrimoniaux emblématiques.

Le programme FORME: il vise à: - favoriser le recrutement et la fidélisation d'une main d'œuvre opérationnelle, - construire une offre de formations visible et lisible en adéquation avec les besoins des entreprises et des territoires, - améliorer la qualification des professionnels et l'employabilité des personnels.

INNOVATIONS AU NIVEAU DES INSTRUMENTS DE PROMOTION DU TOURISME DURABLE

SCÉNARIOS D'INNOVATION EN VUE DE SOUTENIR LE TOURISME EXPÉRIENTIEL

Le cadre du développement du tourisme expérientiel demande plusieurs axes de développement stratégiques.

- Il est nécessaire que les critères d'éco-compatibilité des structures touristiques soit d'avantage portés par les acteurs publics et valorisés commercialement.
- Des aides à la mise en place d'une meilleure efficacité énergétiques
- Un meilleur accès au territoire en mobilité douce et collectives (train/vélo à assistance électriques/bus)
- Un accompagnement au plus près des professionnels dans le diagnostic de leurs pratiques et le suivi voire l'aide
- Un travail mené sur l'émotion de la clientèle, savoir ce qui la mobilise et adapter également les outils informatiques
- Travail d'animation du réseau des acteurs du tourisme pour un échange des bonnes pratiques régulièrement. Animer un Think Tank dédié.

La Corse est dotée d'un PADUCC Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse

Les **cinq axes** stratégiques du PADDUC:

En matière de projet de développement sociétal, cinq orientations stratégiques ont été validées par le vote de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2012 :

Diminuer les facteurs de dépendance vis-à-vis de l'extérieur

Le PADDUC visera à diminuer ces facteurs de dépendance en matière de ressources humaines, de tourisme, d'énergie, de production agricole mais aussi au plan financier et institutionnel.

Réduire les inégalités sociales et territoriales

L'objectif du PADDUC est de présenter un plan ambitieux pour la montagne et l'intérieur visant à rééquilibrer le développement entre zone littorale et zone rurale. Il vaudra également charte de lutte contre la précarité, qu'elle soit sociale, sanitaire, culturelle ou énergétique.

Gérer durablement les ressources naturelles du territoire

Tout l'enjeu du PADDUC est de concilier préservation et développement. Dans le PADDUC, seront traités les thèmes des infrastructures, de la gestion de l'eau, de la valeur d'usage de la terre, de la préservation des espaces naturels et de la prise en compte du climat, de l'air, de l'énergie à travers le Schéma Régional Climat Air Energie.

Mettre l'économie au service de la création d'emplois et du partage des richesses produites

Le PADDUC vise à évaluer les enjeux des filières d'avenir susceptibles d'assurer à l'économie de la Corse une croissance plus endogène et raisonnée. Il identifiera les moyens à mettre en place ou à développer pour renforcer la compétitivité et la viabilité des entreprises en vue de favoriser l'emploi.

Mettre les ressources culturelles, identitaires et patrimoniales au service du projet de développement

Le PADDUC choisit de faire de l'identité, du patrimoine, de la langue et de la culture de la Corse des axes fondamentaux des politiques publiques. Parce qu'ils peuvent générer de nouvelles richesses, parce qu'ils sont des facteurs de cohésion sociale, ils doivent être préservés.

Le SODT – le Schéma d'Orientation pour le Développement Touristique

L'«intérieur» de la Corse est un intérieur géographique, historique, culturel, et par conséquent identitaire.

Presque toute la Corse, en dehors des villes, de la Plaine orientale et des plaines alluvionnaires à l'embouchure des fleuves côtiers, a les caractéristiques des massifs montagneux:

- a) pentes;
- b) présence d'une végétation dense;
- c) géologie;
- d) faible densité d'habitat;
- e) réseau routier difficile épousant les courbes de niveau;
- f) systèmes agro-pastoraux.

L'espace rural, de montagne et de moyenne montagne, occupe 80 % du territoire de l'île; l'intérieur de la Corse est un espace qui n'a cessé de perdre de la population pour atteindre des densités extrêmement faibles. A l'inverse de l'espace littoral, l'espace intérieur doit donc développer une stratégie d'attractivité à destination des populations qui l'ont progressivement abandonné. Cette stratégie est à bâtir en complémentarité avec le littoral et en différenciant l'espace désertifié de l'espace désert: le premier relève d'une logique de développement alors que la préservation l'emporte pour le second.

- g) L'espace désertifié : c'est le cœur historique de la Corse, géographiquement cloisonné, avec une population âgée où la carte du vieillissement suit assez fidèlement celle du relief.
- h) L'espace désert ou les « grands espaces naturels » : c'est celui des grandes zones naturelles où l'on trouve les forêts, les pâturages d'altitude, les lacs et les « pozzine », la haute montagne. Le recul de la présence humaine, qui se manifeste notamment par l'abandon du pastoralisme transhumant, constitue une menace pour ces milieux fragiles. Baptisée zone de montagne, « a muntagna », par le Parc Naturel Régional de Corse, cet espace désert possède un potentiel environnemental considérable. C'est l'espace de prédilection des « zones d'intérêt écologique » (les ZNIEFF) ainsi que des « zones d'habitat » de la faune et de la flore à préserver (réseau Natura 2000) et autres ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux).

Le tourisme sur ce type d'espace est lié à des pratiques telles que la randonnée sportive, les pratiques liées à la neige, l'escalade, l'écotourisme, etc. La mise en tourisme des espaces naturels est garante de ressources économiques pour l'avenir, elle passe par des mesures de protection et de gestion.

Les vastes étendues désertes sont aujourd'hui devenues constitutives d'un très précieux capital touristique.

PRINCIPALES FORMES D'AIDE ET OU/ MESURES INCITATIVES EXISTANTES ET LEUR DESTINATION (ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES, SERVICES, INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS, FORMATION, INTERNATIONALISATION, ETC.)

Le règlement des aides ou Guide des Aides, est la traduction opérationnelle des soutiens financiers mis à disposition par la Collectivité Territoriale de Corse, en

fonction des dotations disponibles. Les déclinaisons de ce guide intéressent aussi bien les projets de mise en tourisme de sites que les soutiens aux activités privées, illustrant de la sorte la stratégie dont l'un des objectifs essentiels consiste à réduire les déséquilibres actuels auxquels est confrontée la destination.

Cette nouvelle approche du règlement d'aides au tourisme intègre quatre axes

AXE1: VALORISER LES PROJETS STRUCTURANTS DES TERRITOIRES

Mesure 1.1 : Soutien à la mise en tourisme de sites touristiques structurants

Mesure 1.2 : Soutien à l'armature touristique territoriale

AXE2: CONFORTER ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Mesure 2.1 : Soutien à l'hébergement touristique marchand

Mesure 2.2 : Soutien à l'hébergement en espace rural ou de montagne

Mesure 2.3 : Soutien aux entreprises de loisirs

AXE3: FILIÈRES : DÉVELOPPER ET STRUCTURER LES CONTENUS

Mesure 3.1 : Patrimoine et culture

Mesure 3.2 : Patrimoine naturel

Mesure 3.3 : Mise en tourisme des productions locales

Mesure 3.4 : Tourisme d'affaires

Mesure 3.5 : Tourisme actif de pleine nature

Mesure 3.6 : Tourisme nautique

Mesure 3.7 : Tourisme de bien-être et ressourcement

AXE4: PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS – INNOVATION

Mesure 4.1 : Aide à l'ingénierie projets

Mesure 4.2 : Formation – emploi

Mesure 4.3 : Innovation touristique et stratégies numériques

INNOVATIONS AU NIVEAU DES INSTRUMENTS DE PROMOTION DU TOURISME DURABLE

SCÉNARIOS D'INNOVATION EN VUE DE SOUTENIR LE TOURISME EXPÉRIENTIEL ET MILIEU RURAL

L'Agence du Tourisme de la Corse s'est dotée en avril 2018 d'une feuille de route 2018-2020 pour la transition écologique et numérique du tourisme corse. Un certain nombre d'enjeux majeurs comme autant de défis sont dès lors à décliner :

Enjeu n°1 : Remettre le tourisme au centre des préoccupations économiques de l'île considérant son effet de levier sur l'ensemble de la production agricole (circuits courts) sur l'ensemble des politiques de réhabilitation du patrimoine et de réactivation des identités et savoir-faire locaux, sur l'ensemble des politiques de protection développement des sites naturels, sur les politiques d'aménagement et de services (ressources en eau, énergie,)... une logique à faire évoluer.

Enjeu n°2 : Implanter une culture du développement durable du tourisme et construire un plan rassembleur bâti sur nos acquis majeurs et porté vers l'avenir, conjuguant aspects sociaux, économiques et environnementaux. Un plan qui prenne en compte les pressions existantes sur certains sites mais aussi le développement

spatial du tourisme toujours trop concentré dans ses flux de séjour sur le littoral. Une perception à faire partager (y compris aux touristes) voire à inculquer.

Enjeu n°3 : Valoriser les métiers et agir sur la formation professionnelle car une activité quelle qu'elle soit, et le tourisme n'y échappe bien évidemment pas, ne peut se développer sans un vivier de ressources humaines formées : c'est un enjeu social déterminant compte tenu de la tension de l'emploi dans le secteur qui exige entre autres des propositions sur la flexibilité. Rendre le tourisme attractif pour les jeunes suppose, dans une économie de production créatrice de valeur ajoutée, des emplois qualifiés.

Enjeu n°4 : Soutenir la compétitivité de l'offre de produits et services dans une compétition internationale disputée, encourager les investissements et l'innovation correspondant aux axes retenus, l'orienter vers des logiques de qualité et de tourisme durable pour justifier d'un positionnement concurrentiel différencié, créateur d'un « mieux tourisme » vs d'un « plus tourisme », construire et diffuser le concept d'« île verte » en Méditerranée. Considérer l'innovation et la technologie comme les facteurs clés pour accroître la compétitivité et la durabilité du tourisme.

Enjeu n°5 : Maintenir et développer l'attractivité de la destination en particulier à l'international considérant que la moitié des séjours touristiques globaux sont des premiers séjours qu'il convient de convaincre, ce qui suppose de disposer des moyens de promotion suffisants pour porter utilement le rayonnement de l'île et de repenser l'accessibilité à l'île et notamment ses coûts –véritable barrière d'entrée- à adapter en fonction des saisons. Construire, au-delà des actions ponctuelles, une véritable stratégie coordonnée d'accessibilité transport en « incoming » corrélée aux marchés et objectifs visés.

Enjeu n°6 : Adapter un certain nombre de dispositifs et règles normatives nationales aux spécificités de l'île pour à la fois protéger la ressource naturelle, maîtriser l'extension incontrôlée des résidences secondaires et le mitage du bâti mais aussi pour produire la ressource financière nécessaire pour précisément accompagner les investissements et actions d'attractivité. La fiscalité du tourisme, à repenser sur notre territoire, constitue entre autres l'un des enjeux du développement harmonieux voulu par une majorité de la population.

Enjeu n°7: Adapter notre organisation aux mutations numériques et nouvelles exigences et potentialités, le succès des politiques publiques dépendant à la fois de la pertinence des stratégies mais également des capacités des systèmes à les mettre en œuvre. Les transformations technologiques dont le secteur est pionnier et les ruptures dans un domaine aussi concurrentiel demandent aujourd'hui des modes opératoires mieux adaptés, à la fois plus souples et plus réactifs, plus partagés avec l'univers professionnel et mieux profilés pour assurer l'ingénierie nécessaire à l'accompagnement du projet. Le challenge consiste à passer d'une logique « outil de la Collectivité » à « opérateur de la Collectivité » en transformant l'Agence en véritable « Destination Management Compagnie » en intégrant une coproduction public/privé.

ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES POUR PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DES SYSTÈMES DÉJÀ MIS EN PLACE (ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES, SERVICES, INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS, FORMATION, INTERNATIONALISATION, ETC.)

Charte Rispettu (pièce 1)

Charte MICE (pièce 2)

Charte Tourisme Durable ATC en cours d'écriture.



REGIONE
TOSCANA



SARDEGNA
RICERCHE



LUCENSE



Aspal Sardegna
Manuela Atzori
aspal.vivimed@aspalsardegna.it

Regione Toscana
Fabio Fabbri - Nunziatini Valter
cooperazionerurale@regione.toscana.it

Agence du Tourisme de la Corse
Jean Dominique Cesari
Jean Louis Moretti
jdcesari@ctc-act.com
jlmoretti@ctc-act.com

Sardegna Ricerche
Masala Marina
masala@sardegna ricerche.it

DIDA - Università di Firenze
Marco Sala - Antonella Trombadore
antonella.trombadore@unifi.it

Lucense
Rainer Winter
vivimed@lucense.it

FNE PACA
Sophie Villeneuve
sophe.villeneuve@fnepaca.fr

Circolo Festambiente di Legambiente
Valentina Mazzarelli
v.mazzarelli@festambiente.it

www.interreg-maritime.eu/web/vivimed

 @progettovivimed